

ANNEE 2020

SEANCE PUBLIQUE
DU 4 MARS 2020

Délibération n°

2020008.7

Date de convocation : 27/02/2020

Date d'affichage : 06/03/2020

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Nombre de présents : 11
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 13

Vote : 13 (dont 2 pouvoirs)
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt, le 4 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 février 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Claude YAOUANC, Président de séance et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h08).

M. Paul BAUDRY, Maire a quitté la salle et ne prend pas part au vote.

Absents excusés : Mme Annie UHALDEBORDE, M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Chantal BONZON (pouvoir à M. Claude YAOUANC), Mme Dominique VIGIER, Mme Sophie DELETTRE, Marie-Dominique GAY, M. Pierre SORHAITS.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

OJ n°8.7 : Compte Administratif 2019 Budget annexe de la cantine scolaire

M. Paul BAUDRY, Maire, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2020 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif du budget annexe de la cantine scolaire dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2019	Titres émis en 2019	Reprise des antérieurs	Résultats 2019
Fonctionnement	202 380.10€	202 380.10 €	0.00€	0.00 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total du budget	202 380.10 €	202 380.10 €	0.00€	0.00 €

Le compte administratif du budget annexe de la cantine scolaire fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'investissement de : 0.00 €

- un résultat brut de clôture de :	0.00 €
- des restes à réaliser à hauteur de :	0.00 €
- un résultat net de clôture de :	0.00 €

APRES avoir entendu l'exposé du Président,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe de la cantine scolaire dressé par Monsieur le Maire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de séance,
Claude YAOUANC



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/03/2020